



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

N° 34/2026

COMPTE DE GESTION 2025

Le deux avril deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		GRIMALDI Julien	X	
LONGA Xavier	X		ROFFINI Émilie	X	
DOUTRIAUX Nola	X		MARCHE Julien	X	
MONTARNAL Christian	X		LACROIX Christiane	X	
PIGEON Isabelle	X		LAFITTE Gérard	X	
SARAGONI Laurent	X		TANGUY DELATOUR Élodie	X	
LEMONNIER Valérie	X		ALCALDE Stéphane	X	
PIERDON Rodolphe	X		LEBRET Claude		X
TAUZY Lydia		X	STOKWIELDER Noor	X	
DROBIEUX Vanessa	X		BROUTIN Patrick	X	
BARGUE Thibault	X		DARONDEAU Estelle	X	
MOULA Angéline	X				
DESCHAMPS David	X				
LEMYZE Laetitia	X				
DELMOTTE Fabien		X			
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Procuration(s) : Lydia TAUZY pouvoir à François DESHAYES, Fabien DELMOTTE pouvoir à David DESCHAMPS, Claude LEBRET pouvoir à Patrick BROUTIN.

Secrétaire de séance : Xavier LONGA.

Absent sans procuration :

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	24	3	27	27/03/2026



Le Compte de Gestion est confectionné par le Comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

Le Comptable de la Commune, Trésorerie de Senlis, vient de produire le Compte de Gestion de l'exercice 2025, lequel est en tout point identique au Compte Administratif de la Commune.

Le Compte de Gestion 2025 de la Commune se solde avec un résultat de clôture positif de **917 078 €** se décomposant ainsi qu'il suit :

- Investissement : - 686 760,57 €
- Fonctionnement : 1 603 838,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 de la commune selon le résultat de clôture ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Coye-la-Forêt, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Xavier LONGA



Le Maire,
François DESHAYES

